

LE PRÉCURSEUR,

BIBLIOTHÈQUE DE LA MUSIQUE
LYON
1832

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n° 10 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15. — PRIX : 16 fr. pour 5 mois; 32 fr. pour 6 mois; 64 fr. pour l'année; hors du dép. du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

Lyon, 18 mai 1832.

La mort de M. Périer ne change rien à la situation ; les journaux ministériels l'affirmeront : nous le disons avant eux. Depuis long-tems nous avons fait remarquer que le système, encore plus que l'homme, était usé ; qu'au bout de ce régime de violence à l'intérieur, de lâcheté au-dehors, il n'y avait que l'impopularité de la royauté et l'abaissement de la France. M. Périer a fait, sur ces deux points, tout ce qu'il était possible de faire, et ses successeurs auront beau se remuer, ils n'ajouteront rien à son déplorable ouvrage.

M. Périer est mort à propos : son rôle était fini, et ceux-là seuls qui se sont fanatisés pour cet homme au cœur sec, au cerveau étroit, à l'humeur fanfaronne, peuvent s'imaginer qu'il eût été capable de nous tirer de la position embrouillée, embarrassée, honteuse où il a placé le pays.

Mais cet homme n'est plus, et nous n'irons pas remuer inutilement sa cendre. C'est à l'histoire maintenant de le juger ; l'histoire, qui voit de haut, dira ce qu'il était possible de faire de la France telle que l'a trouvée M. Périer, et ce qu'il en a fait. Elle prononcera sur la capacité de cet homme qui eut tant de petites colères et pas une grande passion ; qui gouverna la France avec ses idées de banquier et laissa vaciller nos destinées avec les cotés de la bourse. Elle dira si notre pays, après la révolution de juillet, devenu la tête de la civilisation libérale de l'Europe, devait être soumis à ces caprices de la peur, à ces calculs de la cupidité, à ces misérables finasseries qui ont tout désorganisé, jusqu'à la moralité publique, jusqu'à la confiance de la nation en elle-même.

Ce n'est pas la France seule qui portera l'arrêt de l'histoire : la Pologne, la Belgique et l'Italie seront assises avec nous au tribunal, et la voix de tous les hommes éclairés et courageux qui s'étaient levés à l'appel glorieux de notre révolution portera témoignage sur un système qui a arrêté pour vingt ans le mouvement progressif du monde, et qui amènera plus tard l'effusion de torrents de sang.

Certes, s'il y avait eu au fond de cette ame vulgaire une perversité profonde, s'il y avait eu dans cet esprit mesquin l'audace des grands crimes politiques, nous aurions, en parlant de M. Périer, plus de calme et peut-être d'impartialité. — Mais, encore une fois, parce qu'il fut sans *passion* véritable, il est à nos yeux sans excuse.

Nous nous attendons bien que les journaux ministériels, qui ne pensaient pas il y a un mois que la monarchie put vivre sans M. Périer, nous démontreront demain que sa mort n'empêchera pas la royauté de marcher. Nous serons cette fois de leur avis : la royauté marchera comme devant ; car M. Périer vivait politiquement d'un autre souffle que le sien. Mais nous tromperions-nous beaucoup en affirmant que le peu d'hommes éclairés et indépendans que renferme le juste-milieu commencent à croire que la royauté marche très-mal, et qu'elle est sur la voie de l'abîme.

Il y a des yeux qu'on doit frotter long-tems avant qu'ils se dessillent ; cependant aujourd'hui il faudrait avoir des yeux de marbre pour n'y pas voir clair. — Voici la Belgique qui s'impatiente de la longue comédie de Londres ; voici un ministère anglais dont M. de Montalivet, en 1830,

annonçait officiellement la chute comme un bonheur et un triomphe pour la France ; — voilà le tour de passe-passe de Marseille qui réussit très-mal auprès des masses ; — voilà l'accusation de trahison qui va circulant sourdement dans le peuple en même temps que le mot de république ; — voilà l'armée qui ne paraît pas enchantée qu'on fasse la paix avec *Notre Saint-Père le pape* aux dépens de son honneur et de l'honneur de son drapeau, et qu'à l'intérieur on la change en gendarmerie ; — voilà enfin les patriotes influens qui ne sont pas très-empressés de prêter leur popularité aux petites escobarderies du Château ; lesquels cette fois, peu ambitieux du ministère, semblent se soucier médiocrement de conduire les funérailles d'un régime qui meurt, et que MM. Barthe, Girod et Montalivet peuvent fort bien, tout humbles qu'ils sont, mener pompeusement au cimetière.

Tout cela devient inquiétant, et nous connaissons des gens du juste-milieu qui ne sont pas éloignés de croire que le gouvernement, depuis 1830, n'a fait qu'une longue sottise.

Ans. P.

On lit dans le *National* :

Le bruit court que des troubles très-graves ont éclaté à Londres, immédiatement après que la nomination du duc de Wellington, comme principal ministre, a été généralement connue ; l'on citait une maison de banque qui aurait reçu cette nouvelle par courrier extraordinaire.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Le *Messageur* dit ce soir qu'une lettre de Calais annonce d'une manière positive qu'il y a eu à Londres un mouvement populaire ; que lord Wellington a été poursuivi à coups de pierres, et n'a dû son salut qu'à la rapidité de ses chevaux ; que le peuple se serait porté chez les lords anti-réformistes, et que les plus graves excès auraient été commis chez eux.

Ces soulèvements populaires ne seraient sans doute que la conséquence naturelle de la terrible épreuve à laquelle l'avènement du roi et la témérité de l'aristocratie anglaise viennent de soumettre la Grande-Bretagne ; mais nous croyons de pareilles nouvelles plus que hasardées. On sait, au reste, qu'aucun journal et aucune lettre de Londres n'ont pu arriver aujourd'hui à Paris par la voie ordinaire, parce qu'il n'y a pas à Londres de départ pour la poste du dimanche.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Hier soir le bruit s'était répandu dans Paris que des désordres de la nature la plus grave avaient éclaté à Londres dans la soirée de samedi. Cette nouvelle est sans fondement.

Un article communiqué au *Journal des Débats*, et qui paraît destiné à préparer on ne sait quelle combinaison nouvelle de juste-milieu, prétend démontrer que la pensée du 15 mars n'était pas la pensée personnelle de M. Périer, mais celle de la France, et que cette pensée datait de la révolution même de juillet ; qu'elle a prévalu, dans les *glorieuses journées*, sur les différens systèmes qui ont pu être présentés.

Que la pensée du 15 mars ne fut pas la pensée personnelle de M. Périer, nous le savons, et nous l'avons dit de reste. Mais n'y a-t-il pas une certaine impudence à venir nous soutenir que la pensée du 15 mars a gouverné avec M. Laffitte ; que c'est elle qui avait porté M. Dupont (de l'Eure) à la justice, et le général Lafayette à la tête de la garde nationale ? Au reste, l'article communiqué au *Journal des Débats* laisse deviner sa source : c'est un petit bavardage de coulisse destiné à faire rougir M. Dupin de l'éloignement qu'il montre depuis quelque tems pour le système. On craint que M. Dupin ne s'allie aux hommes de la gauche, qui ne veulent pas s'allier à M. Dupin, et

une voix de femme ; et cela est si vrai, qu'on mutilé les hommes quand on veut laisser développer dans leur gosier avec sa pureté primitive, les gammes et les arpèges. Après les femmes, vous n'avez plus pour le chant que les castrats de la chapelle Sixtine.

Le caractère particulier et dominant du chant de M^e Martinet est l'éclat. La *splendeur* de sa manière a quelque chose d'incroisible quand on ne l'a pas entendue. Mais la construction vicieuse de l'édifice où elle paraissait nuisait beaucoup à cette qualité si rare et si brillante. Nous regrettons de n'avoir entendu M^e Martinet que dans la soirée d'avant-hier ; nous regrettons de n'être arrivé qu'au second morceau. Nous avons été ainsi privé du plaisir de découvrir de la passion, des émotions profondes là où nous n'avons pu applaudir qu'une riche nature et un art consommé. Nous avons du moins préjugé que cette ame n'était pas fermée à des impressions vives et animées. Toutes les fois que M^e Martinet entrait en scène, elle était en proie à une émotion visible. Cette émotion jeune et comme printanière ne s'est pas fanée aux clarétés du lustre et de la rampe. Nous félicitons M^e Martinet de cette virginité d'imagination, familiarisée qu'elle est avec les habitudes du théâtre. Ceux qui ont eu le bonheur rare et envie d'admirer M^e Martinet dans son intérieur, nous ont assuré que cette charmante timidité la suivait jusqu'à son piano, et embellissait de toute sa candeur les préludes que lui arrachaient d'amicales importunités.

Un talent aussi distingué ne pouvait manquer d'être dignement apprécié dans une ville comme Lyon. Aussi la foule était grande. Nous connaissons Lyon monument et Lyon rocher ; nous avons vu pour la première fois Lyon en habits noirs, Lyon en robes blanches et des fleurs aux cheveux. Lyon bien *gorgeasé*, comme dirait M. de

on rappelle à l'honorables députés que c'est lui qui, des premiers, s'est mis en guerre avec les opinions du mouvement ; que c'est lui qui a fait maintenir sur leurs sièges les magistrats de Charles X ; qu'il est de ceux qui se sont le plus énergiquement prononcés contre la dissolution de la chambre des 221 et la réforme électorale, après l'instauration du 7 août.

Le *Journal des Débats*, pour démontrer que la pensée du 15 mars n'était pas dans la personne de M. Périer, se vante de l'avoir soutenue avant ce ministre, et dès les premiers jours de la nouvelle royauté. Le *Journal des Débats* aurait dû remonter de quelques jours plus haut, et se serait souvenu peut-être de son silence pendant les combats de juillet, lorsque les journaux patriotes avaient protesté. Avec un peu plus de mémoire, le *Journal des Débats* pourrait nous dire que la pensée du 15 mars est celle de la restauration continuée ; que c'est l'effort des partisans de la légitimité pour se persuader qu'il n'y a rien eu de changé en juillet, qu'un nom, des armoires et une livrée. La livrée de la branche cadette sied bien à ceux qui ont porté la livrée de la branche ainée. (*National*.)

La dissolution du parlement aura pour lord Wellington cet avantage qu'elle mettra en jeu le ressort des fictions constitutionnelles, qui exercent encore beaucoup d'influence dans un pays de traditions et de routines comme l'Angleterre. En ayant l'air d'en appeler à la nation, il paralysera les résistances extra-légales : toute l'effervescence des réformateurs se portera vers les élections. D'ici là des questions nouvelles, des incidents extérieurs que l'on tient en réserve ou que l'on saura susciter au besoin, donneront un autre cours aux idées du peuple anglais. Parmi ces questions, il en est une, celle d'Alger, qui sera probablement d'un grand secours à lord Wellington : il faut s'attendre à la voir avant peu fort sérieusement agitée. C'est sur ce terrain que l'on ne tardera pas à tâter notre faiblesse : on sait que M. Peel a déclaré au parlement que notre cabinet avait contracté envers l'Angleterre l'engagement formel d'évacuer cette conquête de la restauration. Malgré ses ressentiments actuels, le peuple anglais saura gré au ministère tory de ce qu'il fera pour nous amener à souscrire à notre humiliation. Il a déjà été question de faire servir l'abandon d'Alger à procurer de meilleures frontières à l'état grec : qui sait si l'on ne nous proposera pas cette concession comme le prix du concours de l'Angleterre à l'arrangement définitif de la question de Belgique ?

On se rassure en parlant de la sympathie nouvelle de la population britannique pour la France. Cette sympathie est réelle, nous le croyons : si la France se montre énergique et forte, le peuple anglais ne voudrait pas d'autre allié. Mais l'attitude incertaine et pusillanime de notre cabinet, ses concessions, ses reculades continues, n'ont fait que nous aliéner l'estime de l'Angleterre : notre révolution a perdu son prestige à ses yeux, et l'issue qu'on lui prévoit ne permet guère à nos éternels rivaux d'autre sentiment que le désir de concourir à notre humiliation et de prendre leur part de nos dépourvues.

La question est maintenant de savoir si le gouvernement français contribuera à fortifier cette tendance qui fait l'espoir et la force de lord Wellington, en s'enfonçant de plus en plus dans l'ornière du juste-milieu.

(*Journal du Commerce*.)

Balzac, trois guirlandes étagées de femmes qui s'entr'ouvaient au printemps comme les fleurs de nos jardins, et ce Lyon aux yeux ardents, aux cheveux noirs, aux contours voluptueux, avait l'oreille et l'esprit tendus aux accords de Mad. Martinet. Aimable Lyon, vous avez bien raison... car la reine du chant part pour recueillir ailleurs d'autres couronnes.

Et maintenant que Mad. Martinet s'en va, que la fauvette a soupiré sa dernière gamme, Dieu qui met toujours un bien à côté d'un mal, une conquête après une perte, nous donne M. Firmin, qui est si jeune sur la scène, qui joint à une effrayante énergie une étude si profonde et si savante du vrai. Après le chant, le drame ; après Rossini, Victor Hugo.

La troupe de M. Firmin a fait son entrée à Lyon par la *Mort du Tasse*, de M. Alexandre Duval.

Qui ne connaît pas Le Tasse ? — Le Tasse, écrivain, avec ses deux qualités bien tranchées d'un côté imitant, copiant même les formes, les expressions, les comparaisons antiques : — de l'autre, jetant un éclat un peu mondain sur la religion et les austères croisades, se permettant volontiers le *concretto* dans les choses les plus sérieuses, mais toujours admirablement pur, harmonieux, passionné, multiple : — pont jeté entre deux siècles opposés, entre l'enthousiasme et la moquerie, gracieuse transition du Dante à l'Ariosto ! — Et encore l'homme, le chevalier, Le Tasse, qui mène une intrigue de poème épique avec une intrigue d'amour et un duel, se réveillant le matin sans trop savoir s'il va prendre son épée ou sa plume ; puis, un beau jour, honorant une duchesse de son amour, lui, homme de génie, voulant bien descendre jusqu'à une duchesse ; l'aimant d'un amour sérieux, effréné, à en devenir fou, et faisant de cette banale mét-

M^e MARTINET ET M. FIRMIN.
J'entrais pour la première fois au Grand-Théâtre de Lyon.

La salle est sourde, horriblement sourde ; nous sommes ainsi privés du bonheur d'admirer dans sa plénitude le talent de nos grandes cantatrices. Cet inconvenienc et cette privation sont d'immenses fortunes pour des imaginations d'artistes.

On s'accorde généralement à reconnaître que les secondes sont placées peu avantageusement, trop enfoncées.

Le plafond est fort curieux : des couleurs qui ne sont pas de la couleur, des chairs qui ne sont pas de la chair, une fraîcheur factice et mensongère qui ne durera pas ; puis, comme s'il ne suffisait pas d'être détestable peintre, on se donne encore le séduisant attrait du ridicule. Ce que c'est que l'ambition du cumul ! Pourquoi réveiller les morts ? pourquoi enlever à leur tombeau tous les *grands dieux* et tous les petits dieux ? Ah ! Monsieur le théologien de Jupiter, vous m'avez donné la fièvre pour huit jours. En sortant de rhétorique, je brûlai Noël, je déchirai Chompré, et je crus remarquer un soir qu'une personne de mes connaissances faisait des papillotes avec mon Jouvency. La mythologie ainsi brûlée, déchirée, et découpée en papillotes, je puis me porter bien, me disais-je, et l'Olympe ne me donnera plus le cauchemar. J'arrive à Lyon, et le cauchemar revient. — M. Prunelle, la santé publique est doublement confiée à vos soins : M. Prunelle, mettez l'Olympe au violon.

Et cependant, Messieurs du parquet, silence, car une voix d'une suave fraîcheur et d'une merveilleuse étendue va nous faire oublier les favoris des poètes d'académie et d'estaminet (c'est tout un...) — M. Martinet paraît en scène.

Oh ! la musique ! — Oh ! la voix des femmes ! car le chant c'est

Les hommes qui sont aujourd'hui de lord Wellington un partisan de la réforme, nous expliqueront sans doute de quel front il pourrait venir soutenir cette mesure, après sa protestation contre le vote de la seconde lecture dans laquelle il s'exprime ainsi :

Protestation du duc de Wellington contre le bill de la réforme.

Je proteste : 1^o parce que, en veillant à la correction des abus dans l'élection des membres de la chambre des communes, nous devons, avant tout, nous rappeler que le gouvernement de ce pays est ce qu'il a toujours été aux époques les plus anciennes de notre histoire, une monarchie ; que cette monarchie, limitée par les lois et coutumes du royaume et par la nécessité imposée au souverain d'avoir constamment recours aux avis et à l'assistance du parlement, est la forme de gouvernement la mieux adaptée aux habitudes, aux besoins et aux vœux du peuple, et qu'en conséquence aucun changement, quelque spécieux qu'il soit, n'est digne d'être adopté si l'on porte atteinte aux principes de la monarchie elle-même, ou si l'on prive le souverain du pouvoir d'accomplir les hauts devoirs requis de lui, et du libre et indépendant exercice des légitimes prérogatives qui lui ont été accordées pour veiller aux intérêts généraux de l'Etat, pour maintenir son antique constitution, et pour protéger, ainsi qu'il le doit, les droits, les propriétés et la vie de tous ses sujets. Nous croyons donc qu'il est du devoir du parlement, et plus particulièrement de la chambre des lords, de refuser de livrer le pays à un changement si vaste et si neuf que celui qui est compris dans ce bill, changement si justement caractérisé par l'un des orateurs les plus distingués, dans un discours en faveur de la seconde lecture, lorsqu'il a dit que c'était en effet une nouvelle forme de gouvernement. Et personne jusqu'ici n'a jamais soutenu que cette nouvelle forme fut praticable, et, si elle était praticable, elle serait pernicieuse.

2^o Parce que tout en admettant qu'il puisse être convenable de corriger des abus qui auraient pu surgir dans le présent système d'élections parlementaires, et d'étendre à de grandes, populaires et opulentes villes le privilège de nommer des députés, nous devons cependant nous rappeler aussi qu'il a été admis par les auteurs du bill que, malgré tous ses abus et toutes ses lacunes, la chambre des communes telle qu'elle est constituée aujourd'hui, est supérieure à toutes les autres institutions de tous les autres pays du monde, et que c'est l'institution la mieux calculée pour la protection générale des citoyens.

3^o Parce que, par ce bill, on abandonne complètement, pour la première fois, ce respect scrupuleux pour la sainteté des anciens droits acquis et des intérêts conventionnels dont la conservation a toujours formé jusqu'ici une partie de la politique vitale de la constitution anglaise et le principe fondamental de la justice d'Angleterre, et on traite avec indifférence les chartes les plus anciennes aussi bien que les intérêts les plus précieux ; ce qui (en même tems que cela) est inutile pour atteindre l'objet avoué du bill, la correction des abus et l'amélioration du système existant, blesse tout sentiment de justice, et ne peut manquer de devenir un précédent pour de plus fâcheuses violations de ces principes à l'avenir.

4^o Parce qu'en voyant la violence faite par ce bill au grand principe de la prescription, nous ne pouvons nous dissimuler les dangers qui en dériveraient pour les plus vénérables de nos institutions, appuyées principalement sur ce principe, et principalement pour la plus haute de toutes, pour celle d'où dépendent toutes les autres.

5^o Parce que, en supposant même que les principes du bill fussent compatibles avec la stabilité de la monarchie et la sécurité de nos plus précieuses institutions, cependant les mesures à l'aide desquelles on voudrait mettre ces principes à exécution, sont, pour la plus grande partie, injustes en elles-mêmes, partiales dans leur opération, anormales dans leur essence, et mal adaptées à leur but avoué et plus encore aux intérêts si étendus et si compliqués de ce puissant empire.

On y accorde une influence prépondérante dans l'élection des députés aux plus basses classes des habitans des villes, et on ferme ainsi effectivement les portes de la chambre des communes aux vastes intérêts des capitaux et des spéculations coloniales, et on ne laisse que peu de chances d'admission aux chefs des grandes maisons de commerce.

On y expose, même dans l'élection des comtés, l'intérêt des propriétaires, tout en prétendant cependant augmenter sa représentation proportionnellement avec celle des grandes villes, à l'influence des classes manufacturières et commercantes, influence si paissante, que, dans beaucoup de cas, l'élection des comtés et des divisions de comtés est tout-à-fait aux mains des électeurs des villes.

Les faubourgs populaires de la métropole ont été soumis au même esprit d'innovation qui signale l'action de ce bill dans tous ses détails.

Bien qu'il soit manifeste que le vaste district de Westminster, par la liaison de ses intérêts avec ceux de la métropole, et parce qu'il est le siège du gouvernement et du parlement, mérite toute attention, soit qu'il soit ou ne soit pas immédiatement représenté, et qu'il soit évident que le seul danger réel est de donner trop de puissance à la voix populaire de la métropole, cependant on a jugé convenable d'ajouter encore à ce danger, d'une manière incalculable, en créant de nouveaux districts d'élection, et en confiant réellement les élections au suffrage universel, et assurant ainsi un recours perpétuel aux relations populaires, dans un lieu où on doit surtout le condamner comme funeste aux meilleurs intérêts des classes industrielles de la population, dangereux à la paix publique et à peine compatible avec

phore une effrayante vérité : humilié des petites tyrannies d'un duc qui avait l'insolence de se dire son ami, ami du Tasse ! Enfin mourant, quand son autre maîtresse, la gloire, lui ouvre les bras et montre le Capitole !

Goëthe a fait un drame sur cet amour historique et pourtant si voilé. Il n'a pris du Tasse que sa partie rêveuse et mélancolique, et il en a fait une étude psychologique admirable et vraie dans sa supposition exclusive. Ce drame de génie serait impitoyablement siillé en France.

M. Alexandre Duval n'est pas Goëthe, comme chacun sait. Le Tasse de M. Duval a appris le français chez les Frères Ignorantins et le sentiment aux théâtres du Boulevard. Je crois même qu'il a lu chez l'épicier autour d'un beurre de Pré-Vélez ou d'un fromage de Brie un petit bout de la littérature du dernier siècle; car, il nous apprend, entre autres nouveautés, que l'orgueil et les préjugés sont les tyrans de la terre; que tous les flatteurs sont vils; qu'on peut être heureux avec son objet sur les neiges de la Sibérie, et autres gentillesse de la même force. Il faut être M. Duval pour trouver cela. Nous ferons remarquer en passant que dans le siècle du Tasse il était bien question de la Tartarie et de la Sarmatie, mais que les neiges de la Sibérie ont été inventées tout exprès pour les amoureux de la Gaîté et du théâtre forain du Luxembourg.

L'auteur ne s'arrête pas aux stupidités de langage : il y a des tirades, des développements, et tous aussi faux, aussi menteurs que le style. Le Tasse devient alors ce qu'il ne s'avise pas d'appeler à son gré l'aristocrate et l'esprit égalitaire chrétiens de la *Jérusalem délivrée* ! La force de l'autour de pair avec celle de son héros.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire de M. Firmin est de dire qu'on

l'exerce libre et indépendant des hautes fonctions du parlement lui-même.

6^o Parce que l'accroissement exorbitant de l'élément démocratique de la constitution anglaise, tel qu'il est proposé par le bill, doit donner une nouvelle force et une nouvelle impétuosité à un principe qui, quand il est dûment restreint et retenu par les entraves prévues dans la constitution actuelle du parlement, devient la source de ce véritable esprit de liberté disciplinée et éclairée, qui est la plus noble distinction de notre caractère national, mais qui, débarrassé de ces entraves ou d'autres entraves équivalentes, ne peut manquer de grandir avec une force multiple et accélérée, jusqu'à ce que, entraînant dans son sillage tous les autres pouvoirs, le gouvernement soit enfin transformé en démocratie pure; ou si le nom et la force de la monarchie peuvent subsister encore, elle a du moins perdu tout ce qui pouvait assurer l'indépendance du souverain, la liberté du peuple.

WELLINGTON.

Ceux qui nous présentent le duc de Wellington comme héritier des dispositions bienveillantes de lord Grey à l'égard de la France et de la révolution de juillet, ne trouvent pas probablement les preuves de cette sympathie dans les paroles suivantes qu'il prononçait le 10 avril dernier :

On prétend que l'opinion nationale demande la réforme telle que la présente le bill en discussion. Je répondrai que de 1829 jusqu'au commencement de 1831 il n'existe pas dans le pays d'opinion prononcée en faveur de la réforme. Mais quand la révolution eut éclaté en France, et quand la Belgique eut suivi son exemple, une opinion commença à se manifester chez nous en faveur de la réforme parlementaire. Cette opinion dut sa naissance aux événements qui s'étaient passés au-dehors, et elle eut une grande influence sur les élections, et, par contre-coup, sur le parlement qui s'ouvrit en 1830.

A-t-on l'intention d'établir chez nous un gouvernement comme celui qui existe dans un pays voisin, et qui trouve de plus en plus impossible de régler les affaires de l'Etat? Voulez-vous savoir comment le système que l'on se propose de suivre dans notre pays, est propre à produire le bien-être du peuple? Examinez ce qui s'est passé en France depuis deux ans. Vous verrez que les dépenses publiques s'y sont élevées à 50 millions sterling (1,250 millions de fr.) ce qui est bien au-delà du terme moyen des années antérieures; vous verrez que le budget ordinaire, malgré tout le soin que l'on a mis à y appliquer toutes les économies possibles, dépasse les budgets des règnes précédents, des règnes des prodigues Bourbons, d'environ 40 millions sterling (250 millions de fr.) et qu'il y a eu en outre des dépenses extraordinaires montant à 50 millions sterling en deux ans.

Voyez cela, Milords, c'est ce qu'on appelle un système de gouvernement à bon marché. Examinons maintenant si le bill une fois passé, nous devons avoir un gouvernement moins dispendieux qu'aujourd'hui; si l'administration civile aura plus de force pour gouverner le pays, et s'il sera possible de réduire l'armée. Jetez les yeux sur ce qui s'est passé à Paris depuis deux ans. Quand Louis XVIII et Charles X étaient sur le trône, ils maintenaient la tranquillité dans Paris avec une gendarmerie de 500 à 1,000 hommes; mais depuis la révolution de juillet, le gouvernement s'est vu obligé, au moins une fois par mois, de mettre 60,000 hommes sur pied pour maintenir l'ordre dans la capitale. Avec un gouvernement basé, comme l'est celui de France, sur la souveraineté du peuple, et comme serait le nôtre, si nous adoptions le bill, existe-t-il un homme qui puisse soutenir que nous serions à même de maintenir l'ordre et la tranquillité avec une petite force militaire? Les désordres de Bristol ont été apaisés par 90 hommes, aussitôt qu'il s'est trouvé un officier qui a voulu faire usage des forces dont il avait la direction. Comparez cela aux événements de Lyon qui ont exigé 40,000 hommes des meilleures troupes de France, conduits par le ministre de la guerre et un prince du sang. Pesez tout cela, Milords, et jugez s'il serait possible de conduire les affaires intérieures de l'Etat comme on l'a fait jusqu'à ce jour sous un gouvernement tel que celui qui s'établirait, si vous adoptiez le bill.

Nouvelles du Midi.

(Extrait du *Sémaphore de Marseille*.)

Hier, une réunion nombreuse de citoyens, précédée du drapeau tricolore, et dans le plus grand ordre, s'est portée au domicile de M. Reynard, dont on avait appris l'arrivée dans la journée. La musique de la première légion de la garde nationale y était déjà rendue, et était auprès du député fidèle l'interprète de la reconnaissance de ses concitoyens. Les airs patriotiques ont été suivis d'acclamations bruyantes et prolongées, témoignant les sentiments de la population pour celui qui sut comprendre et honorer son mandat. M. Reynard s'est mêlé un instant à la foule, dont les applaudissements et les vivats étaient en ce moment la récompense de sa conduite pendant la session. M. Démosthène Olivier lui a adressé alors, au nom de la population patriote de Marseille, une courte allocution à laquelle le député a répondu par quelques mots que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Aujourd'hui, les officiers de la garde nationale et l'artillerie doivent aller féliciter M. Reynard sur la ligne honorable qu'il a suivie dans sa carrière parlementaire.

Le bateau à vapeur arrivé d'Arles a annoncé que le 13 au soir le sous-préfet d'Arles était parti, à la tête d'un détachement, pour faire enlever le drapeau blanc qui était arboré au château d'Avignon,

oublié souvent quand il parle ce style maniériste, prétentieux et qui singe la force. M. Firmin est admirablement beau et vrai dans la folie du Tasse. Là il est sublime et irréprochable. Dans d'autres moments il joue l'épilepsie d'une manière monotone et fatigante : on peut se lasser de tout, même du *juste-milieu* et de l'épilepsie. Il connaît à M. Firmin qui a compris avec son ame chaleureuse, et réalisée avec son magnifique talent d'artiste ce qu'il y a de réel et de poétique dans une littérature forte et populaire, de dépouiller ces contorsions de tragédien de province. Nous voulons bien, pour cette pièce, ne pas parler des autres acteurs. Nous espérons qu'ils seront reconnaissants de notre silence.

Après ce drame emphatique et lourd est arrivée une comédie en trois actes, légère, vive, un peu crème soufflée ; mais fort amusante, le *jeune mari*. C'est une charge de Dantan ; c'est une leçon de morale en trois actes, avec une foule de jolis mots, qui ne sont pas bien neufs, mais qui sont bien écrits, et surtout bien dits. M. Firmin a été très-*jeune mari*, spirituel varien, faible, complaisant, voulant obliger et ne pouvant : la veuve du *préfet*, qui devient la femme du directeur-général, et qui reste ainsi la *première de son département*, est bonne actrice et jolie femme. Nous ne ferons pas de lois contre ces cumuls-là. Sa jeune amie cumule aussi ces charmantes qualités. L'officier a une cravate bien nouée, le directeur-général a de la poudre aux cheveux; Herminie a cinquante ans dans la pièce et partout. Voilà pour le talent.

Ces jugemens, écrits au pas de course, sont tout-à-fait inutiles pour ceux qui, comme moi, étaient au parquet près d'un jeune sous-lieutenant qui a le verbe haut et qui a parfaitement apprécié cette charmante bluette. Si nous n'étions plus sous le joug de certaines

convenances ; si le style ne devait marcher bien grave, bien pincé, bien boutonné, je vous aurais donné ce curieux chapitre de critique théâtrale, si coloré, si populaire, si franc surtout. Mais il y a des pensées et des mots qui effaroucheraient les femmes qui veulent bien lire en prenant leur café au lait, de peur de se laisser aller à l'omnipotence de mes articles ; c'est pourquoi elles sont condamnées à mon style pâle et effacé. Qu'elles aillent voir M. Firmin pour se dédommager, et elles le jugeront certainement avec autant d'esprit, de vérité, et plus de modestie de paroles que mon jeune sous-lieutenant.

— Dans le mois de décembre dernier, la bombarde française *l'Ariane*, capitaine Bernard Fillol, fit naufrage en sortant de Gênes. Le capitaine Corrao, de Palerme, commandant le brick de la marine royale napolitaine la *Thérésine*, parvint, après de pénibles efforts, et en courant lui-même des dangers, à soustraire l'équipage du bâtiment français à la mort qui le menaçait. Le gouvernement napolitain, instruit de cet acte de bravoure et de philanthropie, vient de faire remettre à son auteur la décoration de François I^e.

Le capitaine Corrao est le même qui, le premier, reconnaît, écrit et signala aux navigateurs l'île sous-marine formée au sud de la Sicile.

Aix, 14 mai.

M. le juge-d'instruction d'Aix, accompagné de M. le procureur du roi, s'est rendu dans la commune de St-Mitre. Ces magistrats étaient sous l'escorte d'un fort détachement de troupes de ligne. Quelques habitans ont été arrêtés et traduits dans les prisons d'Aix. Une pareille mesure a été, il faut le croire, provoquée par quelque action répréhensible d'une partie des habitans; mais il faut croire aussi que l'on mettra un terme aux calamités qui désolent ce malheureux village, et si la justice sait punir, elle sait aussi protéger les droits de chacun. Certes, la vie d'une population entière mérite bien qu'on examine ses réclamations, et qu'on y fasse droit, sans délai, si elles sont fondées.

Extrait d'une lettre de Béziers du 14 mai 1852.

Un engagement violent a eu lieu hier soir entre les habitans et le régiment de dragons qui tiennent garnison ici. La fusillade a duré une heure : un capitaine, un sous-officier et deux dragons ont été tués ; du côté des bourgeois, il y a beaucoup de blessés. Le motif de la querelle est, dit-on, une imprudence commise par un officier, commandant une patrouille, qui, à plusieurs reprises, a vexé des bourgeois en interrompant leur promenade. Cet événement a plongé la ville dans la plus profonde tristesse.

NOTE DU RÉDACTEUR. — Voilà tout ce que nous savons jusqu'à présent sur cette déplorable affaire. — Nous aurons sans doute plus de détails demain.

Lettre sur la Session de 1851.

PAR M. DE CORMENIN.

(Suite.)

Voilà chez nous les principaux éléments du gouvernement *représentatif*, c'est-à-dire, si l'on prenait la chose au mot, du gouvernement qui devrait réellement, sincèrement représenter les vœux, les besoins, les intérêts, la civilisation, le génie et la grandeur de la nation française.

Ce long énuméré des rouages de notre usine représentative, telle que les doctrinaires nous l'ont faite, m'a, je l'avoue, un peu essoufflé. Faisons une pause.

III.

C'est une chose remarquable, dans les assemblées parlementaires, que les partis s'entêtent des fautes de leurs chefs, encore plus peut-être que des leurs propres. Alors ils deviennent tout-à-fait incorrigibles, ils perdent la faculté du libre arbitre, et jusqu'aux lumières naturelles de la raison.

Ceci s'applique à l'opposition comme au parti du ministère. Les chefs de l'opposition n'ont pas su ou pu s'entendre, soit qu'il y eût entr'eux des rivalités cachées d'ambition, soit qu'il y eût de profondes dissidences de principes. Aussi l'opposition a-t-elle été d'un découpage sans exemple, marchant isolément, portant ses coups au hasard, s'éparpillant dans des escarmouches, au lieu d'aborder les grandes questions en masse, de front et par voie d'ensemble. Si nous n'épargnons pas à nos amis la sévérité de nos réflexions, c'est que nous ne croyons pas qu'ils soient insuffisables, et que notre premier ami, c'est le pays.

De son côté, le parti ministériel, irrité des attaques soutenues et perpétuelles de l'opposition contre la personne de ses patrons, se dévoua pour eux, non pas avec une dignité calme et une conviction réfléchie, mais avec une sorte de frénésie et de dévotion acharnée. M. Casimir Périer, le plus irritable des valéitudinaires et le plus despotique des ministres, après avoir imprégné de sa colère les hommes naturellement les plus timides et les plus pacifiques des centres, les gangrénas du poison de ses doctrines. Ils n'écouteront plus rien, ils ne parlaient des membres les plus honorables de l'opposition qu'en accolant à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Eh ! qui n'a vu cent fois, du haut des tribunes, l'une des sections de la chambre attirer tous les regards par la fréquence orageuse de ses interruptions et par l'exaltation de ses menaces et de sa colère? On eut dit qu'elle respirait par les naseaux le souffle furieux de M. Casimir Périer.

Cette disposition d'esprit violente se fit bien voir surtout lorsque l'insurrection de Lyon éclata. Les paroles les plus incendiaires furent semées dans la délibération des bureaux, et si le ministère tout entier n'eût pas résisté, soit par peur, soit par sagesse, aux impulsions de ces modérés, Lyon et la France peut-être étaient en flammes.

convenances ; si le style ne devait marcher bien grave, bien pincé, bien boutonné, je vous aurais donné ce curieux chapitre de critique théâtrale, si coloré, si populaire, si franc surtout. Mais il y a des pensées et des mots qui effaroucheraient les femmes qui veulent bien lire en prenant leur café au lait, de peur de se laisser aller à l'omnipotence de mes articles ; c'est pourquoi elles sont condamnées à mon style pâle et effacé. Qu'elles aillent voir M. Firmin pour se dédommager, et elles le jugeront certainement avec autant d'esprit, de vérité, et plus de modestie de paroles que mon jeune sous-lieutenant.

P. S. Pendant que nous corrigeons l'épreuve de cet article, il nous est venu à l'oreille d'étranges bruits sur les ridicules obstacles que suscitent à M. Firmin de petites ambitions blessées, des réputations de province qui craignent le combat du grand acteur. On nous a parlé de portes fermées et dont on n'avait pas donné la clé, de figurans qu'on a menacé de renvoyer s'ils aidaient aux représentations de M. Firmin ; enfin, de saletés de tout genre qui ne souillent que ceux qui s'en rendent coupables. Il faut que les artistes dramatiques, au lieu d'élever autel contre autel, sachent, une fois pour toutes, que, quand un homme d'un pareil mérite leur fait l'honneur de jeter sur

Le Précurseur.

M. Casimir Périer, faible comme tous les hommes bouillans, se sentait poussé par cette majorité, tandis que les doctrinaires étaient derrière lui, l'enfonçaient par la tête dans les sentines de la restauration. Dès lors, il lui fut impossible de reculer, et il marcha de faute en faute. Il substitua capricieusement, à l'égard des officiers et légionnaires des Cent-Jours, le régime des ordonnances à celui de la loi. Il viola la Charte, en créant des pairs avant l'organisation finale de la pairie. Plus la déchirure qu'il faisait à la constitution était large et profonde, plus les serviles applaudissaient. S'il avait tout à coup été saisi sur son banc d'un accès de folie, et qu'il eût imité les extravagances des empereurs romains, je ne sais si l'on n'eût pas proposé de lui décerner, en plein sénat, le titre de sauveur de la France et de père de la patrie. Les hommes qui ont une fois dominé une assemblée délibérante, et qui l'ont triturée entre leurs doigts, ne se doutent pas du tout le parti qu'ils pourraient en tirer. Quoi qu'ils fissent, la servilité de l'obéissance irait encore plus loin que leur audace.

A mesure qu'on avançait dans la session, chaque coup de marteau de l'opposition clouait davantage la majorité au ministère qui la pétrissait, comme on pétrit une pâte molle, sans figure et sans couleur.

Nous ne nous occuperons pas de tous les bâches de projets de lois secondaires, d'incideus récrimatoires et de propositions d'initiative, dont la chambre a farci le cours de sa délibération dans l'intervalle qui a séparé la loi sur la pairie de la loi sur la liste civile.

IV.

La majorité avait, dans son vote contre l'héritage de la pairie, éprouvé le peu de verve patriotique qui lui restait. Lorsqu'il s'agit de la liste civile, le courtisan devait, devant le député, l'emporter sur le citoyen, et sans les efforts courageux de la presse, qui avait fait toucher au doigt les abus d'une grosse dotation, on ne peut dire jusqu'où les débordements de la flatterie auraient gonflé le chiffre.

Louis-Philippe fut traité avec la magnificence d'un prince oriental, d'un Mogol. On lui donna plus de châteaux et de palais que n'en eût jamais Louis XIV, à lui qui, disait-on, avait le naturel débonnaire d'un bourgeois, à lui qui, disait-on, flattait le plus beau de tous les titres, le titre de citoyen. La nation fut dépouillée de ses forêts, de ses bibliothèques, de ses musées, de ses diamants, de ses palais. Des députés courtisans effaçaient son grand nom du frontispice même du Louvre, et désormais les glorieuses victimes dont les tombes s'élevaient auprès de la Colonnade, ne reposeraient plus sous la garde du peuple que le parjure des rois a trahi et massacré.

Le château des Tuilleries, que remplissait à peine la grandeur et la magnificence de Napoléon, maître de l'Europe, ne put pas suffire, malgré la prolongation de ses ailes, à loger Louis-Philippe et sa famille ; et la majesté du peuple, exilée de nos palais et de nos bois, ne trouvera plus de refuge que dans le cœur des amis de la liberté.

Un million allait doter deux mille écoles primaires, et l'obséquiosité de la chambre offrit ce million à un jeune homme de vingt ans, qu'on vanta pour l'excès de sa tempérance et de sa modestie. Quelle tempérance ! Quelle modestie ! Qu'il est profitable à une nation de voir les enfants de ses rois élevés dans la simplicité du collège !

Nous ne devons pas oublier de dire qu'à la fin de cette discussion, où les intérêts des contribuables furent si bien ménagés, on fit une découverte. On trouva qu'aux priviléges fiscaux dont la Charte de 1830 investit le roi, il fallait ajouter celui de ne pas restituer ce qu'il avait perçu de trop, et de garder ce qui ne lui appartenait pas. C'est à la suite de cette belle découverte, que la majorité octroya à son monarque le don joyeux des neuf millions d'excédant, sur lesquels il est juste de dire qu'il a restitué aux cholériques de la capitale soixante mille francs. De neuf millions à soixante mille francs, à cinq cent soixante mille francs même, il y a encore un peu loin de compte ; mais cela ne fait rien. Ne faut-il pas que le roi des Français soit le plus riche monarque de l'Europe, et le peuple français le plus imposé des peuples de cette belle partie du monde ? Comment, disent les doctrinaires, jouissons-nous des douceurs du gouvernement représentatif si, d'un côté, le roi n'était pas excessivement riche, et, de l'autre, le peuple excessivement pauvre ? (*La suite au prochain N°.*)

Une fille, domestique à la Croix-Rousse, s'est précipitée dans le Rhône le 17 mai ; elle est montée sur la planche du moulin Fays, a passé sous le moulin Viennois, et son corps est venu s'arrêter contre les chatnes du moulin Caffe. Le nommé Voirin aîné, entendant crier au secours, s'est précipité dans le Rhône et est parvenu à la ramasser. On lui a prodigué des secours et on l'a rappelée à la vie.

Paris, 16 mai 1832.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

La mort de M. Périer n'est plus un bruit mais une réalité. Le président du conseil a expiré ce matin à 7 h. 41. Il avait perdu toute sa connaissance dès hier à 9 heures du soir. Son agonie a été des plus douloureuses, et le râle du mourant s'entendait de la cour même du ministère de l'intérieur. Avant-hier soir, il avait reçu de M. Gallard, évêque de Meaux, les derniers secours de la religion ; et il avait dit à ce prélat pour dernières paroles : « Ah ! Monsieur l'évêque, ce sont les médecins qui m'ont tué. »

La famille désolée de M. Périer a quitté immédiatement l'hôtel de la présidence et s'est retirée au bois de Boulogne, où elle a une maison de campagne.

M. Casimir Périer meurt au moment même où son système est dans son grand moment de crise ; et on peut dire, malgré les protestations contraires de ses successeurs, qu'il emporte avec lui la pensée du 13 mars au tombeau, non pas qu'on ne veuille la continuer après lui, mais parce qu'il manquera un homme du tempérament violent qu'il fallait pour soutenir tant de faiblesse.

M. Périer était âgé de 59 ans. Il a été sans interruption du député par les départements de la Seine ou de l'Aube depuis 1819. La maison de banque dont il était chef est l'une des plus riches et peut-être la plus solide de France. Il laisse à ses deux fils une fortune particulière de 6 à 700,000 fr. de rentes.

Ses obsèques auront lieu vendredi matin. Le prince royal a annoncé qu'il y assisterait,

D'autres funérailles ont eu lieu aujourd'hui : ce sont celles de M. Cuvier. Tout ce que les quatre académies, les facultés de droit et de médecine, le conseil-d'état, la chambre des députés, la pairie, renferment de notabilités, assistait à cette triste cérémonie. Tous les étrangers de distinction qui se trouvent en ce moment à Paris, le garde-des-sceaux, M. de Montalivet, faisaient partie du cortège. Le corps a été porté du jardin du roi au temple protestant de la communauté d'Augsbourg et de là au Père-Lachaise (cimetière de l'ouest), par des jeunes gens de l'école polytechnique et les élèves de la faculté de médecine. M. Arago, secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences, conjointement avec M. Cuvier, et M. Villemain, secrétaire-perpétuel de l'Académie française, ont prononcé chacun un discours sur la tombe de leur illustre collègue.

Pour honorer la mémoire de Cuvier et consoler sa famille affligée, le Moniteur de ce matin publiait une ordonnance qui décide que sa bibliothèque et son précieux cabinet seront acquis par le gouvernement, et que sa veuve jouira d'une pension de 6,000 f.

Cuvier qui avait à peu près 50,000 fr. de revenus par les diverses places qu'il occupait, était fort bienfaisant et dépensait d'ailleurs en acquisition d'art et en expéditions la plus grande partie de son revenu. Il ne laisse pas, assure-t-on, un actif de 2,000 fr. de rentes.

On paraît avoir renoncé pour le moment au projet de reconforter le ministère par l'accession de MM. Thiers et Dupin, ou la présidence donnée à M. Decaze. Aujourd'hui on a à peu près arrêté qu'on attendrait que le ministère anglais fût tout-à-fait constitué pour prendre un parti à Paris. Ce qui est certain c'est qu'une mutation ministérielle est prochaine.

Une combinaison où les noms de l'empire sont en majorité est produite sur quelques listes, mais ce n'est encore qu'un projet.

Le maréchal Soult, qui, malgré l'entrevue qu'il a eue avec le prince royal, a de nouvelles velléités pour la présidence du conseil, parle de se retirer ; mais on croit peu qu'il effectuera sa menace. S'il donnait sa démission, on proposerait, à ce que je crois, le général Haxo pour lui succéder.

Rien n'est plus absurde que le bruit donné hier par le *Messager* de la nomination de M. Duval, remplacé à Grenoble, à la préfecture de la Seine.

Quoi qu'en ait dit le *Moniteur* pour ne pas paraître abandonner ce fonctionnaire, on ne songe à rien moins qu'à le remettre en place.

— C'est M. Hély-d'Oissel qui remplace M. Cuvier comme président du comité de l'intérieur au conseil-d'état.

CHOLÉRA.—*Bulletin du 16.*

Le chiffre des hôpitaux nous manque.

Mortalité en ville, 8. Diminution sur hier, 3. Les cas de mortalité pour cause autre que le choléra sont au nombre de 40, ce qui donne un chiffre total de 48 pour les décès. Ce chiffre est au-dessous de la moyenne ordinaire.

Autre correspondance.

Il est maintenant certain que ni les événements du Midi, ni les démonstrations des représentants belges dans la séance du 12, ni le formidable ébranlement imprévu à l'Angleterre par la question du bill, ni même la mort de M. Périer n'ont pu faire ouvrir les yeux à la cour. L'aveuglement est complet. On n'a jamais pensé à un ministère de gauche, et cependant c'était là seulement qu'on aurait pu trouver quelques éléments de durée. Il est fort douteux au surplus que les hommes de gauche voulussent compromettre leur popularité pour un gouvernement qui n'a pas d'avenir. On parle d'introduire dans le conseil un ou deux nouveaux doctrinaires pour conserver dans sa pureté le système du 13 mars. Il n'aura, dit-on, qu'un homme de changé. On a raison, M. Périer aurait fait périr le gouvernement d'une mort violente ; entre les mains de ses successeurs, il s'éteindra d'épuisement.

Départemens.

Nous apprenons que les principaux propriétaires de Bourg viennent de former une société pour l'entreprise du chemin de fer de Bourg à Lyon ; ils invitent les propriétaires de la Dombes et des autres parties du département à se joindre à eux, dans le but de faire étudier le projet de chemin de fer, d'évaluer les dépenses générales, tant pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement du chemin, que pour les travaux à exécuter ; de fixer enfin, avec le plus d'exactitude possible, les transports qui pourront effectuer de Bourg à Lyon et retour par le chemin établi ; afin de se rendre compte, par ce moyen, du capital qui serait à dépenser, et des revenus présumés après la construction. Ces propriétaires se réuniront ensuite en assemblée générale pour arrêter définitivement le projet de construction, ou l'abandonner, dans le cas, non présumable, où les résultats calculés ne paraîtraient pas devoir être favorables.

Nous applaudissons de toutes nos forces à l'heureuse initiative qui viennent de prendre les propriétaires de Bourg, et nous engageons les habitans aisés de notre département à répondre à l'appel qui leur est adressé, à former entre eux une vaste association pour la réalisation d'un projet si important pour eux et pour le pays. Par elle, non seulement les produits s'échangeront avec économie et célérité, mais encore le pays se trouverait soulagé des sommes énormes dépensées infructueusement pour l'entretien des routes ordinaires ouvertes dans les directions du chemin projeté. Mais quel immense mouvement industriel et commercial l'exécution et la mise en œuvre n'occasionneraient-elles pas au milieu de nous ? Les ingénieurs, géomètres, entrepreneurs, commis, ouvriers et employés de toutes sortes se trouveraient requis et largement salariés ; leurs dépenses augmenteraient nécessairement la consommation locale, et ouvriraient un débouché rapide à nos produits qui ne s'écoulent que difficilement ; et ce n'est là qu'un léger aperçu, qu'en passant nous jetons au public, des avantages sans nombre qui résulteraient de cette construction. Il est une vérité incontestable, c'est que plus les communications sont rapides, plus l'industrie et le commerce prennent de développement, plus la civilisation elle-même fait de progrès.

(*Courrier de l'Ain.*)

— Une épidémie exerce ses ravages sur les basses-cours d'un grand nombre de communes du département de l'Ain. Une maladie règne aussi sur les chèvres dans les environs de Bourg.

— Le 26 avril dernier, la fille du nommé Raymond-Lattaud, garde-champêtre de Saules, canton de Buxy, se laissa tomber dans un puits en tirant un seau d'eau. M. Piguet, instituteur, et son beau-frère, accourus aux cris de la mère, se hâtèrent de descendre dans le puits, où ils restèrent plus d'un quart d'heure, et parvinrent à en retirer la jeune fille. Les soins qui furent prodigues la rappelèrent à la vie, et l'on espère la sauver.

— Le choléra s'est manifesté dans le département de la Nièvre le 2 mai. Voici ses progrès jusqu'au 7 :

Arrondissement de Cosne : commune de Donzy, 1 cas, 1 décès.

Arrondissement de Clamecy : commune de Clamecy, 19 cas, 5 décès.

Arrondissement de Nevers : nul.

Arrondissement de Château-Chinon : 1 cas douteux, 1 décès.

Nouvelles.

Plusieurs officiers anglais, qui étaient venus passer à Calais leur congé de semestre, ont reçu, vendredi 11 du courant, l'ordre de se rendre à leur poste dans le plus bref délai.

M. Chrétien Steinhart, belge, chargé de dépêches pour le roi Léopold, est débarqué à Calais, le 6, venant de Londres : son passeport contenait la mention spéciale d'une boîte « contenant les actes de ratification des traités qui ne peuvent être soumis à des fumigations ni à l'action des acides. »

— Le bruit de la mort du général Lamarque s'est répandu. Nous sommes heureux de pouvoir démentir cette sinistre nouvelle ; l'état du général n'est pas désespéré, et on a aujourd'hui l'espoir de le sauver.

— Une lettre de Calais annonce d'une manière positive qu'il y a eu à Londres un mouvement populaire. Lord Wellington aurait été poursuivi à coups de pierres et n'aurait dû son salut qu'à la rapidité de ses chevaux. Le peuple se serait porté chez les lords anti-réformistes, et les plus graves excès auraient été commis contre eux.

(*Messager.*)

— Le général Tromelin vient d'être chargé de réunir sous son commandement trois fortes brigades d'infanterie sur nos frontières du Nord.

— Des promotions viennent d'être faites dans l'armée de l'artillerie. Ont été nommés colonels, les lieutenants-colonels dont les noms suivent : MM. le baron Gosse de Serlay, le baron Pron, Thouvenel, Hamart. Ont été nommés lieutenants-colonels, les chefs d'escadron dont les noms suivent : MM. Legendre, Dussaussoy, Radoult de Lafosse, Espérionier, de Benoit de la Paillonne. Ont été nommés au grade de chef d'escadron, les capitaines en 1^{er} dont les noms suivent : MM. Moreau, Degoutin, Nault, Thomas, Tessier, Thyvry, Deboze, Lapène. M. Audouy, capitaine en 1^{er}, a été promu au grade de major.

— M. Gentil de Russy, qui remplace M. Pichon, n'a pas les mêmes attributions que ce dernier, et il se trouvera placé sous les ordres du duc de Rovigo, dont M. Pichon était entièrement indépendant. La direction des affaires d'Alger est rentrée dans les attributions du ministre de la guerre, d'où elle sortira de nouveau sans doute, lorsqu'il y aura un président du conseil.

— M. Genty de Russy, qui remplace, dit-on, M. Pichon dans l'intendance d'Aiger, est le neveu de M. Royer-Collard.

— On écrit de Ham, 12 mai :

• Une querelle a eu lieu entre M. Delpire, commandant de la forteresse, et M. Chantelauze, frère du prévenu : celui-ci a traité M. Delpire de misérable, et a reçu un soufflet. Une lutte assez vive s'est alors engagée entre eux. On assure que M. Chantelauze a demandé raison à M. Delpire qui attend, dit-on, la permission du ministre de la guerre pour donner satisfaction à son adversaire.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

La mort prématurée de M. le baron Cuvier, vient d'enlever aux sciences leur plus illustre interprète ; à la pairie, au conseil-d'état, à l'instruction publique, à l'Institut, de hautes et inépuisables lumières. La France a perdu l'une de ses gloires les plus éclatantes et les plus rares, l'intelligence humaine un de ses plus nobles représentants.

Cependant au milieu des regrets que laisse après elle, dans le monde savant, une perte si douloureuse, c'est un devoir pour le gouvernement de s'occuper d'une famille désolée, dont M. Cuvier était l'unique appui, et d'honorer sa glorieuse pauvreté.

Aux termes de la loi du 15 germinal an XI, aucune pension accordée par l'Etat ne peut excéder la somme de dix mille francs. Conformément à cette loi et en considération des éminents services de M. le baron Cuvier, de ses travaux et si grands et si divers, de cette vie si pleine et si laborieuse, je supplie Votre Majesté de vouloir bien ordonner qu'un projet de loi soit présenté aux chambres dans la prochaine session, dans le but de faire accorder à M^e la baronne Cuvier une pension annuelle de six mille francs sur le trésor.

En attendant l'époque de la réunion des chambres, et convaincu d'avance que le vœu national, exprimé par elles, s'empressera d'adopter la pensée royale, je demande à votre majesté la permission d'imputer le paiement de cette pension sur le crédit ouvert au ministère de l'intérieur par la loi du 6 novembre 1831, pour dépenses d'intérêt général et imprévus.

Je suis, avec, etc.

Signé MONTALIVET.
Ce rapport a reçu l'approbation au palais des Tuilleries, le 15 mai 1832.

— Mad. la baronne Cuvier conservera sa vie durant, au Jardin des Plantes, le logement qu'elle occupait avec son mari. La décision en a été prise par le roi, sur le rapport du ministre de l'intérieur.

— L'empereur d'Autriche, dit un journal ministériel, vient de se mettre en route pour Trieste et la Lombardie. Pendant son absence, le prince de Metternich doit visiter ses propriétés en Bohême, et notre ambassadeur, le maréchal Maison, se propose de séjourner quelque temps aux eaux de Baden.

Il faut remarquer que les nouvelles d'Angleterre n'étaient pas connues à Vienne au moment où ces projets ont été formés, en supposant qu'ils l'aient jamais été dans les circonstances où se trouve l'Europe depuis un an.

— La bibliothèque de M. le baron Cuvier est une des plus précieuses qui existent. Le gouvernement veut l'acheter, et il a nommé, pour en apprécier la valeur, une commission qui est formée de MM. Duméril, président ; Villemain, Poisson, Abel Rémusat, Cousin, Adrien de Jussieu et Hippolyte Royer-Collard.

L'autopsie de M. Cuvier a été faite hier matin par MM. Alard, Duméril, Dupuytren, Orfila, Bienn, Clément, B

Le duc de Wellington, premier ministre ; lord Lyndhurst, chancelier ; M. Goulburn, chancelier de l'échiquier ; MM. Holmes et Peregrine Courtenay, secrétaires de la Trésorerie ; M. Croker, l'un des secrétaires d'Etat ; lord Ellenborough, président du bureau du contrôle ; M. Dawson, président du bureau du commerce ; le duc de Buckingham et le comte de Mansfield auraient des places importantes et surtout bien payées ; lord Aberdeen, secrétaire du Foreign-Office ; lord Rosslyn, lord-lieutenant d'Irlande ; sir H. Hardinge, secrétaire irlandais ; M. Mamers Sutton, secrétaire de l'intérieur ; et, dans ce cas, M. Goulburn serait secrétaire de la chambre des communes.

Le Temps, qui rapporte cette liste, ajoute néanmoins qu'elle est très-suspecte. Tous les personnages qui y figurent sont ennemis jurés de la réforme. C'est au surplus la seule liste qu'on trouve dans les journaux anglais.

Le duc de Wellington, ainsi que nous l'avons annoncé samedi dernier, a accepté le poste de premier lord de la trésorerie et est occupé de former un ministère avec ses vieux matériaux. Quand le duc de Wellington quitta le pouvoir, bien que le gros du peuple anglais jugeât sa retraite utile, sinon nécessaire, il emporta avec lui quelques respects, et l'on plaignit ses erreurs. Il le reprend aujourd'hui au milieu des témoignages universels de l'exécration du peuple, et au mépris des votes d'une grande majorité de la chambre des communes. Peu de jours nous feront connaître par combien de désaveux de ses propres paroles, par combien de professions de foi dégradantes, mais insuffisantes encore pour persuader à un peuple incrédule que ses opinions sont changées, cet éminent personnage va travailler à se rendre méprisable ; par combien de menées tortueuses lui et ses adhérents les plus vils vont s'efforcer de rendre dangereuse par son inefficacité, cette réforme, qu'avec une ombre d'honnêteté leur assentiment aurait environnée de prospérités et de gloire. (*Globe*.)

BELGIQUE. — Bruxelles.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — Séance du 11 mai.

(Par voie extraordinaire.)

L'affluence était encore plus considérable que dans le jour précédent.

M. Détournelle, vice-président, occupait le fauteuil.

M. Leclercq, rapporteur de la commission pour l'adresse, a la parole. Il regrette que le temps ait manqué pour livrer le projet à l'impression.

Plusieurs membres demandent qu'il soit lu et imprimé.

M. Pierson demande que l'on procède immédiatement à la lecture pour la porter au roi le plus tôt possible. Ce n'est ni Londres, ni Paris, ni St-Pétersbourg, dit-il, que nous devons consulter ; c'est nous-mêmes. Si nos moyens ne suffisent pas, je ne vois pas d'autres moyens que celui d'arborer un autre drapeau. Mais celui que nous pouvions suivre, on l'a avili. Gardons le nôtre, et mourrons, s'il le faut, enveloppés dans ses plis.

M. Leclercq donne lecture de l'adresse au roi.

PROJET D'ADRESSE.

Sire,

La chambre des représentants croit ne pouvoir s'abstenir de répondre, par une manifestation éclatante de ses sentiments, aux communications qui lui ont été faites de la part de V. M. sur l'état de nos relations extérieures.

L'union des peuples et de leurs gouvernemens fut toujours la force des uns et des autres ; cette union ne manque pas à la Belgique dans la position où l'on place la marche des événemens et les négociations de la conférence.

Une loi a autorisé le gouvernement à souscrire au traité du 15 novembre 1831. Les sacrifices cruels auxquels ce traité soumettait les Belges n'ont été acceptés par eux que dans la prévision des calamités qui menaçaient l'avenir de l'Europe. La paix générale était d'une valeur inestimable ; les cinq puissances signataires du traité avaient unanimement déclaré dans les notes adressées au plénipotentiaire de V. M., que cette paix était attachée à ce traité, que rien ne pouvait y être changé sans qu'elle fût à l'instant compromise. La nation belge, en reprenant son rang dans la grande famille des peuples, n'a pas voulu que ce fût à ce prix ; elle s'est résignée, et la paix n'a pas été troublée.

Après avoir rendu cet éminent service aux nations, après avoir fait pour elles abnégation de ses plus chères affections et de ses plus pressans intérêts ; après avoir reçu des ministres plénipotentiaires des cinq puissances à déclaration solennelle que le traité était final et irrévocable, que ni la lettre ni l'esprit ne pourraient en subir la moindre altération, et que leurs gouvernemens se chargeraiient d'amener la Hollande à y accéder, la nation devait espérer enfin pouvoir se remettre des secousses d'une révolution et ne plus penser désormais qu'à l'affermissement d'institutions qui, toutes nouvelles qu'elles sont, ont déjà poussé d'assez fortes racines pour que depuis une année elle offre à l'Europe, comme un nouveau gage de tranquillité, le spectacle inouï d'un peuple qui, au sortir d'un bouleversement politique complet, vit dans la paix la plus profonde, soumis aux lois, docile à la voix de ses magistrats, et ne ressentant plus d'autre agitation que celles que la vie des armes et l'idée de son indépendance menacée peuvent lui faire éprouver.

Le gouvernement, comme le pays, n'a pu le comprendre autrement ; toute interprétation différente serait contraire à la loi qui seule a pu autoriser la signature du traité du 15 novembre, et qui ne l'a autorisé que dans les termes même de ce traité. La nation a fait des sacrifices, mais la source en est épuisée.

Une nation ne peut être offerte en holocauste aux autres nations : et si des sacrifices nouveaux pouvaient encore être demandés, il n'y aurait plus rien de sacré dans les conventions humaines ; la Belgique ne pourrait même plus compter sur l'issue des négociations ainsi terminées, pour être recommandées ensuite, sans qu'il fut possible à personne de leur assigner un terme.

Sire, ce langage serait inutile pour V. M. ; elle connaît trop bien ses devoirs ; mais la chambre des représentants a cru nécessaire de protester de l'union intime des ames et des sentiments qui lient le peuple belge au roi qu'il s'est choisi ; elle a cru qu'elle devait cette manifestation à l'Europe, dans un moment où peut-être des ennemis de la paix des nations voudraient, pour accomplir leurs desseins, s'emparer des réserves jointes aux ratifications du traité.

Elle a fait aux engagements contractés. Ce traité s'est exécuté ; notre territoire sera évacué. Mais si notre confiance pouvait être trompée, si la Hollande persistait à repousser les justes arrangements qui lui ont été proposés, si elle continuait des actes d'hostilité, des violations de territoire ; si surtout elle refusait de réparer l'attentat commis sur l'un de nos concitoyens, sur un membre de la représentation nationale ; si, ce qu'à Dieu ne plaise, des événemens venaient troubler l'Europe et rendre vain de sacrifices faits à la paix, alors, Sire, nous nous souviendrons qu'aucune charge, aucun effort ne doivent coûter à une nation quand il s'agit de sa vie, de son honneur.

Heureuse d'être l'organe du vœu national, certaine de parler à un roi qui, en s'associant à nos destinées, a fait de l'honneur belge son honneur propre, la chambre des représentants manquerait à ses devoirs si elle n'élevait aujourd'hui la voix pour assurer V. M. du dévouement d'un peuple qui attend de la fermeté, autant que de la prudence de son souverain, la fin d'un état d'incertitude qui ne saurait être prolongé.

Plusieurs membres se font inscrire pour parler sur l'ensemble et sur les paragraphes.

M.... déplore qu'on ait accepté les trois dernières ratifications ; cette faute, dit-il ne peut être excusée par la prévision des derniers événemens d'Angleterre : car quel que soit le ministère anglais, nos droits n'en seront pas moins sacrés.

La discussion est fermée sur l'ensemble.

Plusieurs orateurs reprochent trop peu d'énergie et accusent vertement le ministère.

L'adresse est adoptée à l'unanimité et portée au roi.

P. S. Il est arrivé hier à Bruxelles un 60^e protocole qui prescrit la restitution de M. Thorn.

— Les blessés du septembre se sont présentés hier soir au roi, à six heures, et ont arboré sur l'arbre de la liberté, en face du palais, un superbe drapeau portant pour inscription : « Liberté ! Indépendance ! Léopold ! »

ITALIE.—Venise, 1^{er} mai. — La jeune comtesse Bassali Castigliani, qui partageait, dans les prisons de Venise, le sort de son mari, arrêté sur le navire *l'Isota*, vient de mourir. C'est la troisième victime que la mort a frappée depuis que ces malheureux patriotes gémissent dans les cachots. Le général Ulini est dans un état presque désespéré, d'autres sont gravement malades ; beaucoup sans doute périront encore de misère avant que les promesses de liberté du gouvernement français soient accomplies.

Bo'ogne, 3 mai. — Nos libéraux ne peuvent penser que la France ratifie la dernière convention conclue entre le comte St-Aulaire et le cardinal Bernetti. La mission du chevalier Sabregondi à Rome se prolonge bien au-delà du terme qu'il avait lui-même fixé pour sa durée. Il faut que le délégué autrichien ait rencontré bien des obstacles.

Malgré que l'on annonce toujours à Rome l'arrivée des troupes suisses, rien n'arrive, et rien ne se prépare pour leur réception.

Frontières d'Italie, 29 avril. — La duchesse de Berry s'est embarquée à Livourne sur le *Charles-Albert* pour se rendre, à ce que l'on disait, à Barcelone. Treize personnes, au nombre desquelles le vice-comte de St-Priest, l'accompagnaient. Il y deux dames, dont l'une sous le nom de Rosa était la duchesse.

— On a érigé sur le Ponte-della-Valle, à Padoue, une statue à la mémoire du célèbre poète, traducteur et orateur, Melchior Césarotti.

Carlsruhe, 10 mai. — Hier une députation de la ville de Posenheim a remis au grand-duc une adresse signée par six cents citoyens de cette ville.

— On célébrera le 27 de ce mois une fête brillante à Hambach : trois tentes seront établies sur lesquelles flotteront les drapeaux des trois grandes puissances européennes : la Pologne, la France et l'Allemagne. Les couleurs de ce dernier drapeau sont noir, rouge et or.

Le député Schaux, si connu par ses opinions illibérales vient d'être pendu en effigie à Oberlauschingen.

— On vient d'offrir une épée d'honneur au patriote Wirth. Le rédacteur de la *Tribune* a annoncé qu'il se servirait de cette arme pour la défense de la cause à laquelle il avait jusqu'à présent voué sa plume.

Mayence, 11 mai. — Des troubles très-sérieux auraient eu lieu à Wisbaden, à cause de l'arrestation d'un citoyen qui aurait été du nombre de ceux qui ont attaqué le député Scott. Nous n'avons rien de certain sur les détails.

Des bords du Rézat, 8 mai. — Dans son n° 45, la *Gazette d'Etat de Bavière* avait appelé le gouvernement français, gouvernement de fait. L'ambassadeur de France, blessé de cette expression, en veut obtenir une prompte explication, fante de quoi le gouvernement de Louis-Philippe y verrait une insulte qu'il ne pourrait laisser impunie.

AUTRICHE. — Vienne, 7 mai. — Métalliques 5 pour 0⁰ 88 7/16, 4 p. 0⁰ 77 1/8, actions de la banque, 448.

Tous les journaux allemands sont entièrement pleins des affaires de France et d'Angleterre.

TURQUIE. — Constantinople, 10 avril. — Nous pouvons assurer que de vifs reproches ont été faits à la Porte sur la fausseté de son assertion, par laquelle elle prétendait que la France lui avait promis la possession d'Algier. Elle s'est excusée avec embarras, prétextant de hautes considérations de politique extérieure.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(10193) VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, D'une belle propriété composée de bâtiments, jardin, verger et terrain de fonds, située à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, près les portes, appartenant aux mariés Jean-Louis Cobin et Françoise Minot.

L'adjudication définitive aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi deux juin 1832, à dix heures du matin.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Gonon, avoué de la poursuivante, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché, n° 9.

(10194) VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE, D'une maison située à Lyon, rue de Laurencin, n° 11, appartenant au sieur Jean-Michel Carestia.

L'adjudication définitive aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-six mai 1832, à dix heures du matin.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Faugier, ou à M^e Gonon, avoué, demeurant à Lyon, rue de l'Archevêché, n° 9.

ANNONCES DIVERSES.

(10190) VENTE APRÈS DÉCÈS, D'un mobilier, rue du Bœuf, n° 36.

Lundi vingt-un mai 1832, de 9 à 3 heures, et jours suivants, il sera procédé, rue du Bœuf, n° 36, au 3^e, à la vente du mobilier délaissé par demoiselle Pierrette Perrin, et consistant en batterie de cuisine, tables, chaises, fauteuils, divan, canapé, pendule, tableaux, glaces, linge de table, hardes et habillements à l'usage de femme, commode, poêle en fonte, lit garni, couvert d'argent, montres et tabatière en or.

L'argenterie, les montres et la tabatière ne se vendront que le mardi dix-neuf juin prochain, à midi, au bureau des commissaires-espresseurs, place du Port-Du-Temple, n° 42, après insertions et affiches voulues par la loi.

(10195 G) A vendre. Jolie maison de campagne, offrant tous les agréments désirables, ayant jardin et bois anglais, salle d'arbres, pièce d'eau, verger, près et terres, de la contenance de 17 bichères, située à 3 lieues de Lyon, sur une grande route.

— Superbe établissement de bains, ayant une clientelle nombreuse, situé dans le centre de la ville, le propriétaire désirant se retirer des affaires. On donnera facilité pour le paiement du prix, moyennant sûreté.

S'adresser à M^e Coron, notaire à Lyon, rue St-Côme, n° 8, chargé du placement de capitaux en viager et à dette à jour.

(10171 3) Vente à l'amiable, d'une maison située à Neuville-sur-Saône, rue Neuve, en très-bon état, composée de trois étages et de deux belles caves voûtées, provenant des héritiers Laloy. La vente aura lieu le 27 mai courant, au prix de dix mille cinq cents francs.

S'adresser à M. Poncelet, ou à Madame veuve Laurens, auditeur à Neuville.

(10166 3) A vendre. Deux voitures d'un nouveau goût, très-légères, pour un seul cheval.

S'adresser à M. Eric et Dugros, selliers, quai St-Clair, n° 5.

(10170 3) A vendre de suite. — Mobilier et ustensiles à l'usage d'une auberge, et un grand hangar servant de remise.

S'adresser à la Gaillotière, Grande-Rue, n° 106.

(10192) A vendre. Joli char de côté, avec le cheval et ses harnais. S'adresser à l'hôtel des Ambassadeurs, place Bellecour.

(10156 3) A louer de suite, rue Royale, n° 20. — Appartements agencés, composés chacun de 4 pièces, cabinets, entresol, cave et grenier, du prix de 500, 600 et 700 fr.

S'adresser au portier.

(10191) AU PRIX FIXE. DÉPURATIF DU SANG.

LAPON, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n° 4, au 3^e, à Lyon, prévient le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants, à juste prix. Pour hommes, bottines, 16 et 15 fr. ; souliers, 5 fr. 50 ; demi-souliers, 5 fr. 50 ; baquettes en peau, 1 fr. 90 ; *idem* en toile grise, 2 fr. 75. Pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 et 3 fr. 50 ; baquettes en peau noire et couleur, 1 fr. 65 ; en prunelle, 2 fr. 50 ; *idem* en toile grise, 1 fr. 85.

(10151 4) HOTEL DE GENÈVE, place de la Préfecture.

Cet hôtel, tenu ci-devant par le sieur Favre, est maintenant tenu par le sieur Barudel, ci-devant aux Trois-Faisans, à Châlon.

Les voyageurs trouveront toujours toutes les commodités désirables ; ledit hôtel est fraîchement décoré et meublé à neuf.

(10087 9) DÉPURATIF DU SANG.

L'extrait de salsepareille composé, du docteur Smith, médecin anglais, quai St-Antoine, n° 31, maison des Bains, à Lyon, est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes maries ou sur le point de l'être, qui auraient raison de crainture pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède, qui purifie et adoucit le sang, et retrablit la santé. Se vend au prix de 5 fr. la boîte.

Se vend aussi chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13.

(10146 4) MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Les nombreuses cures opérées chaque jour par le sirop concentré de salsepareille, sont des titres suffisants à la confiance publique.

Cette préparation qui est prescrite par des savans médecins, se distingue d'une foule de remèdes secrets, qui ne présentent aucune garantie.

Se vend par bouteille et demi-bouteille, avec une instruction, à la pharmacie de Quet, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon ; chez M. Ricard, pharmacien, place Grenette,